

Association Laxovienne pour la Protection des Espaces « ALPE » 81, rue du Petit Arbois 54520 LAXOU

Bulletin de liaison

Avril 2002

Votre cotisation, un soutien indispensable.

« L'union fait la force », adage bien connu et journellement démontré.

Grâce à votre fidélité et vos efforts pour promouvoir notre association, nous sommes 496 adhérents à faire front contre la menace permanente sur notre environnement.

De plus, l'A.L.P.E. adhère maintenant à la fédération « F..L.O.R.E 54 » et fait partie de la coordination des associations regroupant 22 associations apolitiques régionales qui poursuivent les mêmes buts, ce qui renforce notre action.

C'est dire l'importance d'accueillir votre cotisation annuelle.

CINQ EUROS.

c'est peu ... et c'est beaucoup pour le maintien et l'extension de nos activités.

D'avance, nous vous remercions de votre fidélité et de votre soutien, par votre cotisation à verser

- soit chez notre trésorier : Serge MATHIEU 52, rue du Petit Arbois/LAXOU

 soit au compte chèque postal N° 4976 37 M ouvert au nom de l'association.

Evidemment, les adhérents qui désirent aider l'association sont libres de verser davantage, les frais de l'action judiciaire engagée s'avérant onéreux. Vifs remerciements aux personnes qui, les années précédentes, nous ont -par leur geste généreux- permis d'y faire face jusqu'à présent.

LA SORTIE DES EPOUVANTAILS : UN MESSAGE DES JEUNES.



Quelle charmante fête de la jeunesse et de la nature, cette sortie des épouvantails, au cours de deux journées ensoleillées de printemps !

Les 23 et 26 mai 2001, l'A.L.P.E. avait convié les enfants de Laxou, à présenter leur réalisation dans le cadre bucolique des sentiers.. Et de fait, près de cinq cents bambins répondirent à l'appel, rivalisant d'ingéniosité, de couleurs et de fantaisie pour concevoir leurs croquemitaines qui font peur aux oiseaux.

« Il n'est pas petit mon épouvantail, il est jeune » ... put-on entendre dans les échanges enthousiastes des enfants.

Et puis, à l'issue de ce grand bol d'air, chacun repartit nanti du diplôme de « jeune créateur d'épouvantail », ce qui n'est pas un mince éloge.

Bien entendu, de nombreux amis, parents et enseignants s'associèrent à nous pour faire de cette première fête des épouvantails un véritable succès et un message d'espoir. Qu'ils en soient, à nouveau, remerciés. Leur bonne volonté et leur désir de sauvegarder le poumon vert au cœur du village ont été cités en exemple à la une des médias (presse écrite et télévision).

L' environnement au conseil Des chiffres et

« Ainsi font, font, font ...

Trois p'tits tours et puis s'en vont ».

La douce berceuse, fredonnée jadis par nos parents pour nous endormir, redeviendrait-elle en vogue au conseil municipal de Laxou, spécialement en qui concerne l'environnement?

Il est permis de le supposer.

Des décisions sont <u>officiellement</u> prises , des crédits <u>votés</u> par nos édiles et puis , subitement, tout est remis en question.

Vous voulez un exemple ? En voici deux.

PREMIER EXEMPLE: LA PARCELLE L.P.O.

L'A.L.P.E. enregistre, avec satisfaction, qu'une étude sur plusieurs sites a été engagée entre la L.P.O. (Ligue pour la Protection des Oiseaux) et la commune.

Du volumineux dossier établi en 1999 par la L.P.O., diligenté par la C.U.G.N. (Communauté Urbaine du Grand Nancy), il ressort que le secteur « Mi-les-Vignes » constitue un point d'écoute et d'observation des oiseaux.

Avec logique, la parcelle communale cadastrée AC 54O s'est avérée la plus propice pour la création d'un refuge. Fréquentée par plusieurs espèces, elle est suffisamment dégagée pour devenir un havre paisible entouré d'arbres. De plus, située à l'ouvert du secteur, à deux pas du square des Capucines, elle permet –cas unique– d'être observée des sentiers sur deux de ses côtés par les familles qui viennent s'y promener.

La possibilité d'y créer un jardin à thème différent de ceux existant à Laxou (par exemple :les graminées) complétait l'étude soumise par l'association, à l'exemple des idées originales d'autres communes de la région .

1er acte : le projet est présenté au maire

EXTRAIT DE LA REUNION PREPARATOIRE A L'INAUGURATION DU SQUARE DES CAPUCINES - 21 DECEMBRE 1999.

Mme DAGUENET évoque le terrain municipal, vacant et non entretenu. Elle propose d'y créer soit un refuge pour oiseaux, avec le concours de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), soit un jardin à thème (ex. : les mirabelles).

M. le Maire rappelle qu'un jardin à thème existe déjà aux abords immédiats de l'Hôtel de Ville : différents arbres fruitiers y ont été plantés. Une vigne doit également être plantée en avril 2000 dans ce jardin.

Quant au refuge, se pose le problème de son entretien.

Mme DAGUENET pense que la LPO, qui a une section sur Laxou, pourrait s'en charger.

M. le Maire donne alors son accord sur le projet de Mme DAGUENET sous cette réserve.

Satisfaite et confiante en la parole donnée, la présidente de l'A.L.P.E. communique la bonne nouvelle aux adhérents. Le projet, maintenant sur rails, se concrétise par son inscription au budget prévisionnel 2001.

EXTRAIT DU BUDGET PREVISIONNEL 2001

ENVIRONNEMENT

.C E	URO	PRIORITE 1	1 bis
00 F	2.700		
(00 F	00 F 2.700	00 F 2.700

municipal de Laxou : des promesses

2ème acte: Le temps passe ... A une question posée, le Maire répond le 9 février 2001, qu'étant située en zone NA (constructible sous conditions) la parcelle AC 54O ne pourrait être retenue ... et d'évoquer la possibilité de la transformer en jardin potager! Perspective moins originale et moins pédagogique que notre suggestion (le secteur comportant déjà des jardins traditionnels).

Il ajoute que la parcelle N° AC 741 (en zone ND) remplacerait le choix initial. A noter qu'elle est située derrière le cimetière, déjà transformée en « jardins familiaux », et qu'elle ne présente donc aucun attrait par sa fréquentation et son environnement.

L'association, qui a toujours promu l'idée des jardins sur le coteau, ne comprend cependant pas cette votre-face. Lors de la décision du premier magistrat (accord verbal puis écrit) et le vote du budget primitif, le terrain AC 54O était classé en zone NA depuis 1987 (date du premier Plan d'Occupation des Sols). Le maire ne peut donc, maintenant, se retrancher derrière cette excuse (non pérennité de la parcelle) pour revenir sur sa décision. De plus, la somme allouée (amortie sur X années)ne grèverait pas le budget communal.

3ème acte : mauvaise surprise. L'opération ne figure plus au budget prévisionnel 2002.

SECOND EXEMPLE: LES HAIES / CLOTURES DES PARCELLES COMMUNALES

L'établissement de clôtures au départ, puis de haies ensuite sur la suggestion du Maire est adopté dès 1999. La preuve :

EXTRAIT DE LA REUNION PREPARATOIRE A L'INAUGURATION DU SQUARE DES CAPUCINES - 21 DECEMBRE 1999.

A la fin de l'année 2000, le programme de réaménagement sera terminé.

M. le Maire demande à M. JANSER de lui communiquer dans les plus brefs délais le programme des travaux pour 2000 et le projet de budget nécessaire à sa réalisation.

M. JANSER indique que du matériel de signalisation a été acheté pour le secteur Mi-les-Vignes, il est prêt à être posé.

Pour ce faire, M. le Maire souhaite que l'on attende la fin des travaux.

FONCTION 8 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

M. JANSER ajoute que l'installation de clôtures sur les parcelles débutera prochainement.

M. le Maire demande que des haies d'épineux soient utilisées, le cas échéant.

EXTRAIT DU BUDGET PREVISIONNEL 2000

LIBELLE Nature Sous Prévu 2000 Reports B.P. 2000 fonction sous-totaux 1999 DEPENSES SOUS-FONCTION 823 : ESPACES: VERTS: URBAINS 2315 823.1 TRAVAUX AMENAGEMENT DE SENTIERS ET TERRAINS 208 000 65 600 273 € * aménagement des sentiers communaux 40 000 33 200 Secteur Mi-les-Vignes : création clôtures sur parcelles communales 9 500 Secteur Mi-les-Vignes : jalonnement Decaux (5 panneaux) 22 900 Secleur Mi lès Vignes: défrichage des Ierrains communaux (2800 m2) 50 000 * Secleur Mi-les-Vignes : aménagement parcelles (nettoyage) 118 000 (chantier insertion)

EXTRAIT DU COMPTE ADMINISTRATIF DEFINITIF DE L'EXERCICE 2000

Nature	Sous- fonction	LIBELLE	B.P. 2000 sous-totaux	D.M.	B.P. + D.M.	Réalisé détail	Report 2001
		DEPENSES					
		SOUS-FONCTION 823 : ESPACES VERTS URBAINS					
2315	823.1	TRAVAUX AMENAGEMENT DE SENTIERS ET TERRAINS	135 000		135 000	15 000.00	65 600,00
		* aménagement des sentiers communaux	40 000				33 200 00
		* sentiers des sources et des vaches ; abattage arbres suite tempête				15 000,00	
		* Secteur Mi-les-Vignes : création clôtures sur parcelles communales	15 000				9 500.00
		* Secteur Mi-les-Vignes : jalonnement Decaux (5 panneaux)	30 000				22 900.00
		* Secteur Mi-les-Vignes : aménagement parcelles (nettoyage) (chantier insertion)	50 000				

Et depuis ... plus rien. Trois années se sont écoulées. En mars 2002, certains élus s'étonnent de notre inquiétude!

D'aucuns prétendent que les chantiers d'insertion (printemps 2000) se chargeraient de ces plantations. Puis les services techniques municipaux devaient prendre le relais (automne 2000) avant de renvoyer la tâche aux contrats d'insertion suivants (printemps 2001). A nouveau, les services techniques furent pressentis (fin 2001) pour mener à bien cette action.

Devant cette partie de ping-pong, il est fort compréhensible que l'A.L.P.E. s'interroge.

Certes, la commune vous dira qu'elle a déjà dépensé des deniers publics pour l'amélioration des sentiers avec épandage de gruine, pose de signalisation, taille des arbres, etc ...

Mais, il n'en est pas moins vrai, <u>qu'acceptées par le conseil,</u> nos propositions légitimes et peu coûteuses sont ensuite « promenées » comme à la procession d'Echternach : un pas en avant et deux pas en arrière.

Nota: Tous les tableaux encadrés de rouge sont des photocopies des documents officiels de la mairie.

LES INTERVENTIONS DE L'A.L.P.E.

De nombreux actes de vandalisme qui, dans la nuit du 10 juin 2001, ont même pris l'aspect d'équipées sauvages :baraque de jardin incendiée, clôtures défoncées, graffitis, etc ... ont semé l'émoi parmi les propriétaires du coteau et du secteur de « l'Harmonée ». La présidente de l'A.L.P.E. dans deux lettres adressées, avec photos des dégradations, l'une au Préfet de Meurthe et Moselle, l'autre au Directeur des polices urbaines, a fait part aux autorités de la légitime inquiétude des Laxoviens et demandé qu'une surveillance plus étroite de ces secteurs soit entreprise, notamment la nuit.

Le Préfet a répondu qu'il prenait bonne note de nos observations. Nous souhaitons que le problème de l'insécurité, tant rappelé en période d'élections, soit –dans les faits— le souci N° 1 des autorités compétentes.

La construction d'un immeuble est prévue rue Ernest Renan, à côté du parc des Bosquets, en remplacement d'une bâtisse inhabitée, partiellement sinistrée et squattée. Un riverain, adhérent, a demandé à l'association de demeurer vigilante afin que les règles de l'urbanisme soient respectées sur cette parcelle classée « UC » (constructible) au Plan d'Occupation des Sols.

L'A.L.P.E. a transmis et appuyé cet espoir près d'élus, membres de la commission municipale d'urbanisme.